



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARLIENS
21110

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 4 JUILLET 2024

Le conseil municipal, convoqué le 28 juin, s'est réuni, sous la présidence de Mr le Maire, le 4 juillet 2024 à 19h à la salle du conseil de la mairie de Marliens.

Président : Mr Jean-Marie FERREUX

Secrétaire de séance : Mr Cedrick FACON

Présents : Mr Hubert BOURGOGNE, Mr Joël CHEROT, Mme Anaïs DUBOIS, Mme Elodie ENAULT, Mr Cedrick FACON, Mr Jean Marie FERREUX, Mr Cyril MARTIN, Mr Patrick MICHEL, Mme Antonia MILLERON, Mr Didier MOUGIN, Mme Christelle NECCHI, Mme Laurence SCHERRER.

Absents : Mr Cédric BOGE (excusé), Mme Maréva MAZUE (PR Mr Cedrick FACON), Mr Frédéric MONBILLARD.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

☞ Le conseil municipal adopte le dernier compte-rendu avec une abstention.

DELIBERATION CONVENTION BIBLIOTHEQUE

☞ Le conseil municipal décide à l'unanimité de signer la convention de partenariat entre le département et la commune pour la bibliothèque de niveau A à D.

TRAITEMENT BIO DECHETS SDF

Mme COLLIN chargée de mission prévention déchets au SMICTOM de la plaine dijonnaise, nous informe que le tri à la source des bios déchets devient obligatoire pour tous les producteurs de déchets. Citoyennes, professionnelles et collectivités doivent ainsi pouvoir séparer leurs déchets organiques du reste des ordures ménagères.

Les collectivités sont donc concernées et notamment par l'utilisation et la location des salles des fêtes.

☞ Le conseil municipal réfléchi à la solution la plus adaptée pour notre commune.

FESTIVITÉS DE LA FETE NATIONALE 12 JUILLET

La commission communication fait un point sur l'organisation :

- . Installation à partir de 15h (barnum), déco.
- . Accueil artificier, foodtruck et DJ.
- . Distribution flyers dans les commerces aux alentours répartir entre les conseillers.
- . Pose des affiches aux entrées du village.

. Des lampions à led seront distribués pour la retraite aux flambeaux des enfants.

FERMETURE RESEAU CUIVRE ORANGE

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur la pré-sélection de la commune dans le lot 4 de fermeture du réseau cuivre.

La modernisation des infrastructures de télécommunication est en cours dans notre pays, au travers de grands chantiers pour apporter l'Internet fixe à Très Haut Débit partout sur le territoire.

Dans ce cadre, Orange a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre. Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance 2030, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

Cette fermeture de réseau se déroule au travers de sept lots annuels de communes, dans le respect de délais de prévenance encadrés par la réglementation. Pour chaque lot, les communes sont identifiées à travers un processus de sélection mené par les équipes d'Orange, au terme duquel une première liste de communes est constituée. Cette liste est ensuite portée à la connaissance des parties prenantes lors d'une phase de partage, qui doit permettre à chacune d'entre elles de prendre connaissance du projet. Une fois cette phase de partage achevée, la liste finale des communes est constituée et le lot peut être officiellement lancé.

C'est dans ce contexte, et après les trois premiers lots engagés, que notre commune a été présélectionnée pour être intégrée au lot n°4 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendrait en janvier 2028. A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

SCO DIJON – COMPETITION CYCLISTE

Le SCO DIJON organise une compétition cycliste à TART LE HAUT le dimanche 21 juillet 2024 dont le départ est prévu vers 12h30 et se termine vers 18h30. Le club demande l'autorisation d'emprunter la voir publique traversant notre commune.

☞ Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CDCI = ALIMENTATION EN EAU

Courrier du conseil départemental pour regrouper les syndicats d'eau pour créer une usine de traitement sur la plaine des Maillys. Il s'agit d'un projet pour 2025.

JONQUILLES = CONVENTION ICO

Projet de convention reçu.

Mr le maire propose de réunir les commissions finances et urbanisme pour analyser cette dernière. Pour information la banque est prête à nous accorder un prêt de 120 000 euros.

Un conseil municipal est prévu le 25 juillet après consultation de la commission urbanisme.

VENTE APPARTEMENT ECOLE

La commune étudie la possibilité de vendre le logement situé au-dessus de l'école pour une rentrée d'argent. Des agences immobilières seront contactées pour évaluer le prix du logement. Pour information, la fin du bail est le 31 août 2025 avec un renouvellement par tacite reconduction chaque année. Le logement est actuellement loué et les locataires ne souhaitant a priori pas l'acheter, la vente concernera donc un propriétaire bailleur.

VILLAGE PRUDENT

Tous les deux ans, les associations Prévention Routière et Assurance Prévention récompensent les initiatives de prévention routière menées par des enseignants et leurs élèves, dans le cadre du concours des Clés de l'éducation routière.

En cette fin d'année scolaire 2023-2024, votre commune est à mise à l'honneur puisque l'école **primaire publique** a reçu un **prix, le 29 mai dernier, à l'occasion d'une cérémonie organisée au ministère de l'Education nationale.**

Afin de saluer cette démarche et d'inciter votre commune à poursuivre et amplifier son engagement en faveur de la prévention des risques routiers, je vous suggère de rejoindre la communauté des villes et des villages labellisés « **Ville Prudente** » ou « **Village prudent** ». Sans préjuger de la décision du jury, je vous invite à vous engager dans la démarche de labellisation et pour cela, **j'ai le plaisir de vous offrir l'inscription à notre label.**

Ce label, initié en 2018, bénéficie du soutien de l'AMF. Il concerne, à ce jour, 452 communes, soit près de 6 millions de Français. Être labellisé Ville Prudente ou Village Prudent se matérialise par un panneau d'entrée de ville qui affiche le niveau de labellisation attribué, allant de 1 à 5. Outre les actions de sensibilisation à destination des différents publics, les critères d'attribution portent sur les infrastructures et les données d'accidentalités.

Un article rédigé par les élèves de Mr Delannoy sera diffusé dans le prochain Marlinews.

QUESTIONS DIVERSES.

- Ecole : Mme Dubois nous présente le dispositif d'évaluation d'école. Le RPI va être évalué selon un dispositif national se déroulant sur 5ans. La première phase début à partir du 2 décembre 2024 au 4 avril 2025.

- Effectifs rentrée 2024 :

Demande de l'école maternelle d'un sondage à Marliens sur les futures inscriptions (naissance), une communication va être faite à l'ensemble du village. N'hésitez pas à vous manifester en mairie.

Ecole élémentaire : 69 élèves (14 CP, 9 CE1, 17 CE2, 15 CM2).

- Rappel sur le bruit de voisinage, l'usage est de prévenir ses voisins avant une fête. Les feux d'artifice sont interdits sans autorisation préalable en mairie. Au niveau des travaux bruyants (bricolage, tondeuse...) les plages horaires sont :

- En semaine : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

- Modification du carrefour devant la mairie en cours de réflexion pour le passage des bus.
- Installation d'un bac à herbes aromatiques sera installé à proximité du lotissement des Cornots.
- Une maison en location se libère le 01/08, des visites ont eu lieu et la commission va choisir le futur locataire.
- La bibliothèque sera fermée du 05/08 au 18/08.

La prochaine réunion est fixée 25 juillet.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 4 avril, à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.